

Les médiateurs de l'académie de Lyon

En cas de litige grave, c'est-à-dire lorsqu'un différend avec l'administration de l'éducation nationale n'a pas trouvé de solution satisfaisante au niveau du service compétent, les parents d'élèves peuvent avoir recours au médiateur académique de l'éducation nationale.

Le recours au médiateur ne peut intervenir qu'après une démarche auprès de l'autorité administrative responsable restée sans réponse ou ayant fait l'objet d'une réponse négative.

La réclamation doit être faite par écrit et lui être adressée par voie postale, télécopie, ou courrier électronique. Pour ces deux derniers modes de saisine, il convient de confirmer la réclamation par voie postale et joindre toutes les pièces utiles à l'instruction du dossier.

Vous trouverez ci-après les noms et coordonnées des médiateurs de l'académie de Lyon :

Mme Michèle BOURNERIAS
M. Jean-Claude BOULU

Rectorat de l'académie de Lyon
92, rue de Marseille – BP 7227
69354 LYON CEDEX 7

Courriel : mediateurs-academiques@ac-lyon.fr